

# Présentation des modalités de soutien à la vie associative



- Juin 2022 -



Etat



Région Nouvelle-Aquitaine



Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques



Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées



Profession Sport & Loisirs 64



CRESS



Tube à essai



France Active Nouvelle Aquitaine



pistes solidaires

Pistes solidaires - Centre d'Information Europe Direct



---

# **Soirée d'informations Subventions et vie associative**



# Subvention

---

**Attention** : nous ne parlons ni de  
« prestation de service » ni de  
« commande publique ».

**Subvention** :  
initiative portée par l'association

Le projet émane de l'association  
La subvention n'est pas un droit



# FDVA 1 – Formation des Bénévoles

---

<https://www.ac-bordeaux.fr/2022-fdva-1-formation-des-benevoles-125785>

**Un partenariat Etat/Région**

**Tous les ans, note d'orientation**

# FDVA 1 – Formation des Bénévoles

---

## Priorités de financement

**L'objectif** est de permettre aux bénévoles des associations de Nouvelle-Aquitaine d'acquérir des compétences nouvelles, de les développer, et les mettre au service du projet associatif et du fonctionnement de l'association.

Sont éligibles les formations du 1er janvier au 31 décembre :

1- **dites techniques** : liées à l'activité ou au fonctionnement d'une association et à priori transposables dans d'autres associations ou mutualisables. On distingue ici 2 niveaux de formation technique : initiation et approfondissement,

2- **dites spécifiques** : tournées vers le projet associatif, en lien avec l'objet de l'association.

Les formations organisées uniquement sur le mode du « partage d'expériences » sont éligibles lorsqu'elles constituent un approfondissement de connaissances

# FDVA 1 – Formation des Bénévoles

---

- de 1/2 à 5 jours
- 1 jour équivaut à 6 heures
- entre 12 et 25 participants
- base de 500 € la journée (6 heures minimum, fractionnables)
- En 2023, demande de subvention non forfaitaire (suivant les besoins de l'association)

**Le total des aides publiques ne devra pas dépasser 80 % du coût total de la formation.**

# FDVA 1 – Formation des Bénévoles

---

## Les formations doivent obligatoirement :

- - être **collectives et s'adresser à des bénévoles, adhérents ou non de l'association** (ouvertes à tous bénévoles de la région Nouvelle-Aquitaine)
- - être **gratuites** pour les bénévoles (si des coûts sont facturés, ils doivent correspondre au prix des prestations accessoires à la formation: repas, nuitées, ...)
- - être **explicitées avec les objectifs, la priorité sollicitée, les contenus et programmes pédagogiques, les modalités (lieu, nombre et durée), le public visé ainsi que l'identification du formateur (nom, qualifications et organisme)**
- - être **hiérarchisées et présentées par ordre d'importance pour l'association (annexe 1).**



# Plateforme régionale de formation des bénévoles

---

L'Etat (par l'intermédiaire du réseau DRDJSCS / DDCS-PP) et le Conseil régional ont mis en place une nouvelle plateforme destinée aux bénévoles associatifs de Nouvelle-Aquitaine afin de rendre visible et accessible l'offre de formation des bénévoles gratuite financées dans le cadre du FDVA - formation des bénévoles

<https://formations-benevoles-nouvelleaquitaine.org/>

# Points de vigilance

---

## Les pièces obligatoires de votre dossier :

- Dossier « Cerfa\_12156\*05 », automatiquement généré sur **le compte association (avant envoi : télécharger votre exemplaire à conserver)**
- Le tableau récapitulatif des projets d'actions de formation priorités (cf. **annexe 1**)
- Un RIB au nom de l'association, **parfaitement conforme au SIRET (nom et adresse)**,
- Les statuts régulièrement déclarés,
- La liste des personnes chargées de l'administration,
- Les comptes approuvés du dernier exercice clos (ou le rapport du commissaire aux comptes le cas échéant),
- Le rapport d'activité plus récent approuvé,
- Le pouvoir donné au signataire de la demande si différent du représentant légal,
- Le cas échéant : le compte rendu financier « Cerfa\_15059\*02 » + feuilles d'émargement si financement FDVA en 2019.

# Points de vigilance

---

## **A vérifier impérativement avant de finaliser votre demande :**

- La mise à jour des obligations déclaratives de l'association pour avoir le même nom et adresse sur le RIB et le SIRET.
- L'équilibre « Total des charges » et « Total des produits » des budgets de l'association et du projet de formation (car il s'agit de prévisionnels).



# Echéancier FDVA 1

---

Dépôt en janvier de l'année

*Nouveauté 2023 : les actions de formation  
pourront s'inscrire dans un programme tri-annuel*

# FDVA 2 : Fonctionnement et actions innovantes

---

<https://www.ac-bordeaux.fr/2022-fdva-2-fonctionnement-et-actions-innovantes-par-departement-125788>

Depuis un décret du 8 juin 2018, le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) permet de financer 2 nouveaux axes : "le fonctionnement global" et "les actions innovantes" des associations.

- Une nouvelle gouvernance consultative déconcentrée du FDVA a été mise en place pour gérer ce fonds conformément au décret : **une commission régionale** renouvelée, élargie et articulée aux 12 **collèges départementaux**, émanations de cette dernière.
- Les associations répondront à un appel à initiative sur la base d'une note d'orientation départementale définie avec une trame régionale commune.



## FDVA 2 : Echéancier

---

L'appel à initiative est lancé par le Collège départemental du 64, présidé par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques. Y siège également des personnalités qualifiées du monde associatif et des élus du 64.

L'échéancier est soumis à la validation de cet appel à initiative.

### **Calendrier :**

Février à mi Mars de l'année

# FDVA 2 : Axes et priorités

---

## **Axe 1 : « Financement global » : priorités**

- Le soutien à la diversité de la vie associative locale et son ancrage territorial en particulier sur les territoires situés en zone rurale de revitalisation (ZRR) et de la politique de la ville (QPV).
- Le soutien aux projets associatifs d'intérêt général, structurés, cohérents et articulés autour de la transition numérique et des 3 piliers du développement durable (économique, environnemental et social).

### **Précisions :**

L'objet de la demande de subvention doit être en lien direct avec le projet associatif et pourra notamment concerner : les dépenses de fonctionnement, l'achat de matériel courant affecté à la réalisation de l'action et au développement du projet associatif.

# FDVA 2 : Axes et priorités

---

## **Axe 2 : : « Mise en œuvre de nouveaux projets ou activités innovantes » : priorités**

- Les projets qui permettent de structurer, développer et consolider la vie associative locale ;
- Les projets qui permettent de mobiliser et de rassembler une participation citoyenne significative ;
- Les projets qui permettent de développer une offre d'appui et d'accompagnement aux petites associations locales.

# FDVA 2 : Modalités de financement

---

« Fonctionnement et actions innovantes » en Nouvelle-Aquitaine est comprise entre **1.000 euros et 23.000 euros. PLUS DE PLAFOND (mais ce montant jamais atteint)**

- **Pour l'axe 1** « Financement global de l'activité de l'association - Fonctionnement », le montant minimum est fixé à **1.000 euros**
- **Pour l'axe 2** « Mise en œuvre de nouveaux projets ou activités -Actions innovantes », le montant minimum est fixé à **4.000 euros**

# Subventions ANS – Agence Nationale du Sport

---

2 types de financements via l'ANS:

- Le projet sportif fédéral: la demande de financement se fait auprès des fédérations pour de l'aide au projet
- Le projet sportif territorial: la demande de financement se fait auprès des service de l'état (SDJES) pour un soutien à la professionnalisation

# Subventions européennes

---

## **Fonds européens**

<http://site.erasmusplus-jeunesse.fr/>

**Echange de jeunes**

**Dialogue structuré**

**Partenariat stratégique**



# Le Compte Asso

---

Le Compte association

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

# Le Compte Asso : 1<sup>ère</sup> fois

---

Rendez-vous sur <https://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>  
pour :

## **1/ créer votre compte personnel**

2/ Après validation de votre compte personnel, relier ce dernier à votre association grâce aux numéros RNA et SIRET

3/ Mettre à jour les données générales de l'association (affiliations, personnes physiques, agréments administratifs, moyens humains, coordonnées bancaires) et télécharger les éléments à jour dans "documents" **en .pdf uniquement (10 Mo maximum).**

**Les autres formats ne sont pas consultables par les services instructeurs**

4/ Une fois relié à votre association et mis à jour les renseignements et documents, vous pouvez réaliser votre demande de subvention via la rubrique spécifique

**TUTO pour créer un compte personnel :**

<https://www.youtube.com/watch?v=E1g99-IOe3w>

# Le Compte Asso : Etape « faire des demandes »

---

1/ Rendez-vous sur

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

Et se connecter avec ses identifiants

2/ réaliser votre demande de subvention via la rubrique spécifique

**TUTO pour faire les demandes :**

[https://www.youtube.com/watch?v=oCxi\\_FIbXFg](https://www.youtube.com/watch?v=oCxi_FIbXFg)

# La demande de subvention via le Compte Asso : 5 étapes

---

- **Etape 1** : « Sélectionner la subvention » par le code de subvention correspondant ( code différent pour JEP, FDVA 1 et FDVA 2 )

Dans l'écran de recherche de subventions, saisir uniquement le code de la subvention correspondant au **service instructeur** adapté à votre demande et surligner la ligne correspondante

**Etape 2** : « Sélection du demandeur ». Identification de l'établissement qui fait la demande ainsi que les comptes utilisateurs qui modifient la demande

**Etape 3** : « Pièces justificatives ».

Joindre les pièces obligatoires et annexes à votre demande **en .pdf uniquement (10 Mo maximum)**.

Si vous les avez déjà enregistrées au **3/**, elles seront déjà téléchargées.



# La demande de subvention via le Compte Asso : 5 étapes

---

**Etape 4** : « Description des projets ». Présentation des demandes.

Vous pouvez proposer plusieurs demandes de subvention. Cliquer sur “+” pour ajouter une demande.

**Etape 5** : « Attestation et soumission ». Attestations, validation de la demande et signature électronique.

Afin de sécuriser les procédures, les associations doivent conserver une version PDF de leur dossier complet.

# Le Compte Asso : A savoir

---

Vous pouvez réaliser votre demande en plusieurs temps. Chaque étape est automatiquement enregistrée en passant à la page suivante, ou en cliquant sur "enregistrer" à chaque rubrique de l'étape 4.

Vous pouvez reprendre votre demande à tout moment dans la rubrique : « voir les demandes de subventions » (à droite dans l'écran d'accueil).

Enfin il est préférable de créer et de mettre à jour son « Compte Asso » sans attendre le dernier moment.



## Des outils et des sites dédiés

---

○ [www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr)

○ <https://www.service-public.fr/associations/>

## Rappel sur le budget prévisionnel

---

- Evaluer les coûts de mise en œuvre le plus objectivement possible
- Déterminer le montant de la subvention demandée sachant que le montant des aides publiques doit être  $<$  à 80% du coût du projet.
- Penser aux cofinancements
- Prévoir de l'autofinancement
- Valoriser les aides en nature et les contributions volontaires ( mise à disposition, bénévolat )
- Il ne doit pas être nécessairement équilibré (un déséquilibre doit être explicité)

## Points de vigilance :

---

- Avoir un numéro de SIRET  
*si vous n'en **avez pas**, il vous faut le demander à la direction régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite (voir <http://www.associations.gouv.fr/1011-immatriculation.html>) ou par courrier à INSEE Direction régionale d'Aquitaine 33 rue Saget 33076 Bordeaux Cedex. Et Joindre: copie des statuts signés et la copie de l'extrait de publication au Journal Officiel. Démarche gratuite*
  - Avoir un numéro de RNA  
*ou à défaut, du numéro de récépissé en préfecture : **Le numéro RNA (répertoire national des associations) est attribué à l'occasion des démarches d'enregistrements de création ou modifications en préfecture (hors Alsace-Moselle).***
- Ces références constitueront vos identifiants dans vos relations avec les services administratifs**
- Concordance SIRET / RNA/ RIB avec le même nom de l'association et la même adresse postale

## Quelques conseils

---

- Retirer et déposer le dossier dans les délais, anticiper la demande
- Bien lire les demandes, notamment pièces à fournir, les orientations
- Retourner un dossier uniquement s'il est complet
- Prendre le plus grand soin pour remplir la fiche budget et projet
- Se faire aider au besoin, « bâcler l'écrit ne donne pas envie »
- Écrire pour être lu

# Réseau PALVA :

## *Points d'Appui Locaux à la Vie Associative*

---

- PSL 64 : Astrid ROCHÉ
- ECOCENE : Evelyne COUSTEAU
- AMPLI : Stéphane CORTIJO
- FRANCE ACTIVE : Sophie DAUGÉ
- MPT Léo Lagrange : Pierre BRÉGEAUX

**Toutes les infos sur :** [www.palva.fr](http://www.palva.fr)  
**Contact :** [contact@palva.fr](mailto:contact@palva.fr)

# Collectif Vie Associative Pays Basque

## pour mieux vous accompagner

---

- CRIB – PSL 64 : [64@profession-sport-loisirs.fr](mailto:64@profession-sport-loisirs.fr)  
Jean Massoué et Cathy Fischer
- Le Département 64 : [elisabeth.scarpa@le64.fr](mailto:elisabeth.scarpa@le64.fr)
- Ville de Bayonne : [mda@bayonne.fr](mailto:mda@bayonne.fr)
- Ville de Biarritz : [maison.associations@biarritz.fr](mailto:maison.associations@biarritz.fr)
- Ville d'Anglet : [v.traore@anglet.fr](mailto:v.traore@anglet.fr)
- Mairie de Bidart : [j.lissart@bidart.fr](mailto:j.lissart@bidart.fr)

# Collectif Vie Associative Pays Basque

## pour mieux vous accompagner

---

- Mairie de Boucau : [directionculture@boucau.fr](mailto:directionculture@boucau.fr)
- Le GIP DSU de Bayonne : [a.salas@cvab.fr](mailto:a.salas@cvab.fr)
- La CAF : [joelsansberro@cafbayonne.cnafmail.fr](mailto:joelsansberro@cafbayonne.cnafmail.fr)
- L'Office public de la langue basque : [d.aire@mintzaira.fr](mailto:d.aire@mintzaira.fr)
- Sous Préfecture de Bayonne – Greffe des Associations : [catherine.heinbach@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:catherine.heinbach@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)
- SDJES des Pyrénées-Atlantiques  
DDVA [\\_philippe.etcuverria@ac-bordeaux.fr](mailto:_philippe.etcuverria@ac-bordeaux.fr)  
Arrondissement de Bayonne : [caroline.sautet@ac-bordeaux.fr](mailto:caroline.sautet@ac-bordeaux.fr)  
Arrondissement de Pau et Oloron : [jean.lavigne@ac-bordeaux.fr](mailto:jean.lavigne@ac-bordeaux.fr)  
Coordination administrative : [anne.gandrieau@ac-bordeaux.fr](mailto:anne.gandrieau@ac-bordeaux.fr)

**Direction de l'Économie  
Sociale et Solidaire**  
*soutien à l'ESS dont les associations*

# ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE INNOVATION SOCIALE

Présentation règlement d'intervention  
*(Amendements – Fév 2022)*



17/03/2022

L'intervention régionale en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire est construite avec et autour des acteurs économiques et institutionnels de ce secteur afin d'assurer sa promotion, son développement et sa pérennité. Elle a vocation à s'inscrire pleinement dans la feuille de route Néoterra.

## SCHEMA DE SYNTHESE DU REGLEMENT REGIONAL EN FAVEUR DE L'ESS

Accompagner les organisations de l'ESS à toutes les étapes de leur cycle de vie

- 1 Amorçage de micro-projet
- 2 Création SCOP et SCIC
- 3 Aide au démarrage
- 4 Aides au conseil
- 5 Mécénat de pairs à pairs
- 6 Aide au développement
- 7 Soutien conjoncturel

Encourager l'innovation et la transition des acteurs de l'ESS dans les territoires

8  
AMI  
Innovation  
sociale

9  
AAP  
Coopérations  
innovantes

Soutenir un environnement favorable au développement de l'ESS

10 | Coopératives  
d'Activités et  
d'Emplois (CAE)

11 | Sensibilisation  
et éducation à l'ESS

12 | Aide aux  
incubateurs  
territoriaux

13 | Appui et  
accompagnement  
des acteurs de l'ESS

14 | Développement  
du financement  
participatif

- Les dispositifs déployés poursuivent **3 objectifs principaux** :
- **Accompagner les organisations de l'ESS à toutes les étapes de leur cycle de vie**
- **Encourager l'innovation et la coopération des acteurs de l'ESS dans les territoires**
- **Soutenir un environnement favorable au développement de l'ESS**

## ➔ Mesure 1

### Amorçage de micro-projet (AMPLI - FSE)



#### 1 Objectif

- Appui à l'amorçage de micro-projets locaux innovants (AMPLI) et de nouvelles activités

#### 2 Bénéficiaires

- Entreprise de l'ESS de toutes tailles

#### 3 Critère d'éligibilité

- La structure doit créer un emploi, à 0,5 ETP minimum.
- L'emploi doit-être maintenu à minima jusqu'à la demande du solde.

#### 4 Calcul de l'aide

##### Assiette éligible :

- Charges de personnel et frais de fonctionnement liés à l'amorçage du projet.
- Forfait : 20 000 €

#### 5 Références réglementaires à titre indicatif

- 1407/2013 de minimis
- SA 100189PME
- SA 58995 RDI

## ➔ Mesure 3

### Aide au démarrage des activités à fort impact social et environnemental



#### 1 Objectif

- Favoriser la création de structures de l'ESS à fort impact social et environnemental (dont les SIAE et structures apparentées telles que les GEIQ, régies de quartier et de territoire) en Nouvelle-Aquitaine et plus particulièrement sur les territoires peu ou mal pourvus.

#### 2 Bénéficiaires

- Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)
- Régies de quartier et de territoire
- Entreprises à but d'emploi, Entreprises adaptées,
- Structures ayant bénéficié du dispositif d'amorçage AMPLI.
- Les structures portées juridiquement par des collectivités **ne sont pas éligibles**.

#### 3 Critère d'éligibilité

- Création d'une nouvelle activité générant de l'emploi.

#### 4 Calcul de l'aide

##### Assiette éligible :

- Programme d'investissement lié au projet (hors immobilier d'entreprise) et/ou dépenses de fonctionnement liées au démarrage de l'activité pour la première année d'exploitation (hors emplois aidés, impôts et taxes, dotations aux amortissements et provisions)  
L'assiette des dépenses d'investissement doit être supérieure à l'assiette des dépenses de fonctionnement.

##### Plafond d'aide :

- 50 000 € si l'assiette inclut des dépenses d'investissements et de fonctionnement
- 20 000 € si elle n'inclut que des dépenses de fonctionnement.

Intensité maximale de l'aide régionale : 50 % des dépenses éligibles

#### 5 Références réglementaires à titre indicatif

- SA 100189 PME
- SA 58981 Formation
- 1407/2013 de minimis

SA 42681 Culture  
SA 58982 Travailleurs défavorisés  
360/2012 de minimis SIEG



## Mesure 4

### Aide au conseil



#### 1 Objectif

- Apporter l'expertise nécessaire pour franchir les étapes stratégiques de la vie de l'entreprise

#### 2 Bénéficiaires

- Entreprises de l'ESS de toutes tailles
- EPCI, collectivités territoriales,
- Entreprises souhaitant évoluer vers un modèle ESS

#### 3 Critère d'éligibilité

- Etude de faisabilité et toutes prestations externes permettant l'expertise nécessaire pour franchir une étape stratégique

#### 4 Calcul de l'aide

##### Assiette éligible :

- Coût de la prestation du consultant ou cabinet d'expertise qui réalise l'étude

##### Intensité maximale de l'aide régionale :

- Taux d'intervention maximum de 70 %

##### Plafond d'aide :

- Subvention régionale comprise entre 5 000 € et 10 000 €

#### 5 Références réglementaires à titre indicatif

- SA 100189 PME
- 1407/2013 de minimis
- SA 42681 culture

## ➔ Mesure 5

### Mécénat de pairs à pairs



#### 1 Objectif

- Faciliter le développement et l'essaimage de projets ESS et d'innovation sociale par le conseil de pairs à pairs entre structures de l'ESS et au bénéfice des territoires.

#### 2 Bénéficiaires

- Entreprises de l'ESS de toutes tailles
- (EPCI, collectivités territoriales, pas prioritaires pour l'année d'expérimentation en 2022)
- Entreprises souhaitant évoluer vers un modèle ESS

#### 3 Critère d'éligibilité

- Accessible sur orientation d'un partenaire du dispositif (CRESS, INAE, Coop-tiers-lieux, incubateurs ESS, ADI...).

#### 4 Calcul de l'aide

Assiette éligible :

Charges de personnel et frais de déplacements liés à la mission de conseil

Intensité maximale de l'aide régionale :

Forfait de 500 € par jour de mécénat réalisé par la structure.

Minimum de 2 jours de mécénat et maximum de 4 jours dans un délai de réalisation de 6 mois.

Les projets sont présentés lors de 2 Commission permanentes en 2021 : Juin et septembre, suite à validation de la demande par le Comité de suivi du dispositif.

#### 5 Références réglementaires à titre indicatif

- SA 100189 PME
- 1407/2013 de minimis
- SA 42681culture
- Organismes publics : hors aides d'Etat

## ➔ Mesure 6

### Aide au développement



#### 1 Objectif

Soutenir le développement d'activités et d'emploi des entreprises de l'ESS et SIAE déjà existantes donnant lieu à un déploiement géographique, une montée en charge des activités ou la création d'une nouvelle activité.

#### 2 Bénéficiaires

- Entreprises de l'ESS de toutes tailles

#### 3 Critère d'éligibilité

- La structure doit présenter un plan de développement permettant d'accroître son nombre d'emplois et un développement et/ou une diversification d'activité.

#### 4 Calcul de l'aide

##### Assiette éligible :

Programme d'investissement matériel lié au projet (hors immobilier d'entreprise)

Dépenses de personnel liées au projet

Les dépenses d'investissement matériel doivent être majoritaires dans l'assiette éligible

Intensité maximale de l'aide régionale :

Taux d'intervention maximum de 50 %, prioritairement dans les territoires vulnérables et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Plafond d'aide : 50 000 €

#### 5 Références réglementaires à titre indicatif

- SA 100189 PME
- 1407/2013 de minimis
- SA 42681 culture
- Organismes publics : hors aides d'Etat

➔ **Mesure 7**

**Soutien  
conjoncturel**



# Accompagner les organisations de l'ESS à toutes les étapes de leur

**1 Objectif**

- Accompagner les entreprises confrontées à des difficultés financières ponctuelles (difficultés économiques conjoncturelles ou structurelles).

**2 Bénéficiaires**

- Entreprise de l'ESS de toutes tailles

**3 Critère d'éligibilité**

- L'entreprise doit s'engager dans une stratégie économique de retournement stable et assurer la pérennité de son activité sur le long terme.

**4 Calcul de l'aide**

Assiette éligible :

Besoin en fonds de roulement

Intensité maximale de l'aide régionale : 35 %

Plafond d'aide : 20 000 €

**5 Références réglementaires à titre indicatif**

- 1407/2013 de minimis

## ➔ Mesure 8

### AMI Innovation Sociales



#### 1 Objectif

Encourager l'expérimentation de démarches socialement innovantes, la création d'activités nouvelles, la R&D sociale et les partenariats entre labos SHS et acteurs ESS.

Accompagner le développement et la structuration des projets en émergence.

Encourager les partenariats entre les acteurs primés et les laboratoires de SHS

Encourager les transferts de connaissance et la diffusion des pratiques

#### 2 Bénéficiaires

Entreprises de toutes tailles, collectivités territoriales, EPCI et toute autre établissement public, organisations syndicales, professionnelles, collectifs d'utilisateurs dotés de la personnalité morale (hors laboratoires, réseaux, organismes intermédiaires, centres de ressources)

#### 3 Critère d'éligibilité

- L'AMI est publié deux fois par an, et consultable en ligne sur le Guide des Aides de la Région.
- Dépôt des dossiers mi-juin et mi-décembre.

#### 4 Calcul de l'aide

Assiette éligible :

Total des dépenses liées à l'action

- Expérimentation : Taux d'intervention maximum de 80 %
- Subvention régionale comprise entre 5 000 € et 30 000 €
- Développement : Taux d'intervention maximum de 70 %
- Subvention régionale comprise entre 5 000 € et 50 000€

#### 5 Références réglementaires à titre indicatif

- SA 58995 RDI
- SA 100189 PME
- 1407/2013 de minimis

## ➔ Mesure 9

### Coopérer en faveur des transitions



#### 1 Objectif

- Encourager et soutenir les démarches de coopérations et la création de nouveaux partenariats
- Encourager la mutualisation des fonctions et la création de nouveaux partenariats
- Soutenir l'animation des processus de coopération territoriale à vocation économique et créatrice d'emplois

#### 2 Bénéficiaires

- Entreprises de l'ESS de toutes tailles retenues dans le cadre de l'appel à projet adopté en séance plénière du 16 octobre 2021.
- Le dispositif étant éligible aux fonds européens dans le cadre du PO-FSE 2021-2027, l'orientation vers un financement européen peut être envisagé.

#### 3 Critère d'éligibilité

- Présenter un projet associant de manière formalisée plusieurs structures.
- La date limite de saisie des demandes est fixée au 28 février 2022 - L'analyse et la sélection des projets est effectuée par un jury régional qui se réunira courant avril 2022

#### 4 Calcul de l'aide

##### Assiette éligible :

- Programme d'investissement lié au projet (hors immobilier d'entreprise) et ensemble des dépenses liées au projet de coopération (dépenses de personnel, études, frais de fonctionnement hors impôts et taxes, dotations aux amortissements et provisions)
- Phase d'émergence et d'amorçage : Taux d'intervention maximum de 80% des dépenses éligibles
- Subvention régionale comprise entre 5 000€ et 60 000€. La partie de l'aide affectée aux dépenses de fonctionnement liées au projet ne pourra pas dépasser 20 000€ sur le montant total de l'aide.
- Phase de structuration et de professionnalisation : Taux d'intervention maximum de 60% des dépenses éligibles.
- Subvention régionale comprise entre 5 000 € et 50 000€. La partie de l'aide affectée aux dépenses de fonctionnement liées au projet ne pourra pas dépasser 10 000 € sur le montant total de l'aide.

#### 5 Références réglementaires à titre indicatif

- SA 58995 RDI Pôle d'innovation
- 1407/2013 de minimis

## ➔ Mesure 11

### Sensibilisation, éducation à l'ESS



#### 1 Objectif

- Sensibiliser aux démarches collectives de l'ESS, entrepreneuriat collectif des jeunes
- Construire des parcours éducatifs intégrant les principes de l'ESS
- Évènementiel structurant autour de l'ESS
- Actions à forte utilité sociale et environnementale portées par les jeunes

#### 2 Bénéficiaires

- Mutuelles, têtes de réseau, associations, coopératives, collectifs de jeunes

#### 3 Critère d'éligibilité

- Soutenir les démarches de sensibilisation collectives de l'ESS, mettre en situation le public jeune et permettre la construction de parcours éducatifs qui présentent l'ESS aux jeunes.

#### 4 Calcul de l'aide

##### Assiette éligible :

- Total des dépenses directement liées aux actions
- Intensité maximale de l'aide régionale :
  - Jusqu'à 50% si aide d'Etat
  - Jusqu'à 75% si hors aide d'Etat.
- Plafond d'aide :
- Subvention régionale comprise entre 5 000 € et 20 000 €

#### 5 Références réglementaires à titre indicatif

- SA 58995 RDI Pôle d'innovation
- Altmark, décision du 20/12/11, règlement 360/2012 de minimis SIEG
- Hors aides d'Etat

**Mes coordonnées :**

**Heykel BOUAZZA – [heykel.bouazza@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:heykel.bouazza@nouvelle-aquitaine.fr)**

Chargé de mission ESS 64 –  
Direction de l'Économie Sociale & Solidaire

Port de Bayonne  
8 avenue de l'Adour – 64 600 Anglet

**05 57 57 06 37 - 07 78 69 89 80**



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

**Service EVAS**

**ÉGALITÉ, VIE ASSOCIATIVE, SOLIDARITÉ**

**Présentation des dispositifs de financement**

# Les aides régionales à la vie associative

## 4 dispositifs d'aides directes

4 Création d'emplois associatifs

4 Aide aux investissements structurants

4 Fonds Régional à la formation des bénévoles associatifs

4 Aide aux actions de lutte contre les discriminations

Aider à  
**STRUCTURER** les associations et  
**FAVORISER L'ÉGALITÉ** en Nouvelle-Aquitaine

## 2 dispositifs d'aides « indirectes »

Soutien aux têtes de réseau associatives

Soutien aux opérateurs du **Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)**

## 2 règlements d'intervention

### **Vie associative**

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/soutien-vie-associative>

### **Solidarité et lutte contre les discriminations**

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/solidarite-et-lutte-contre-les-discriminations>

Opérateur DLA sur le département 64 : Profession Sport et Loisirs 64 (PSL64)

# Création d'emplois associatifs

## Pourquoi ?

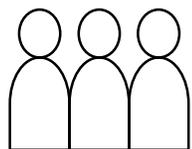
- Aider à la structuration associative par la création d'emplois en **CDI** et à Temps Plein

## Pour qui ?

- Associations néo-aquitaines
- Activité associative dans les compétences régionales (≠ social ≠ petite enfance...)
- Poste dont l'activité est basée en Nouvelle-Aquitaine exclusivement
- Capacité à autofinancer le poste au-delà des 3 ans

## Combien ?

- 8 000 € en année 1
- 7 000 € en année 2
- 6 000 € en année 3

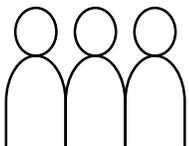


# Investissements structurants



## Pourquoi ?

- Participer au renforcement du projet associatif par le soutien à l'acquisition de matériel, la réalisation de travaux



## Pour qui ?

- Associations néo-aquitaines dont l'activité entre dans les compétences régionales
- Associations propriétaires de leurs locaux - pour les travaux –
- Pour les équipements amortissables au bilan comptable (≠ achats de consommables, petits matériels non amortissables ≠ location/leasing de logiciels, matériels ≠ remplacement à l'identique de matériel obsolète ...)



## Combien ?

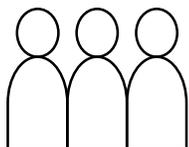
- 50% maximum de la dépense éligible (matériel, travaux...)

# Formation des bénévoles associatifs



## Pourquoi ?

- Aider la montée en compétence et la mobilisation des bénévoles par le financement de programmes de formations à l'échelle régionale ou interdépartementale



## Pour qui ?

- Associations néo-aquitaines
- Portée régionale ou interdépartementale de la formation



## Combien ?

- 500 € par jour de formation
- 6 heures minimum, fractionnables (1 appel à projets par an)

Le portail des formations régionales en Nouvelle-Aquitaine permet de consulter les formations proposées par les associations, l'État et les collectivités territoriales, à destination principale des bénévoles de Nouvelle-Aquitaine.

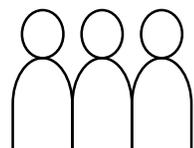
<https://formations-benevoles-nouvelleaquitaine.org/>

# Lutte contre les discriminations



## Pourquoi ?

- Aider les projets favorisant l'Égalité et la lutte contre les discriminations (genre, handicap, orientation sexuelle, origine...) en Nouvelle-Aquitaine



## Pour qui ?

- Toutes personnes morales néo-aquitaines (associations, entreprises, collectivités locales)
- Programmes d'actions ponctuels ou besoins en équipement pour favoriser l'Égalité, lutter contre les discriminations



## Combien ?

- 50% maximum de la dépense éligible en investissement
- 30 % maximum de la dépense éligible en fonctionnement



# Vos interlocutrices



Service EVAS

**FORMATION DES BÉNÉVOLES : Régine FOUQUERAY**

**AIDE AUX EMPLOIS ASSOCIATIFS : Gaëlle CHARTÉ**

**INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS : Véronique LARUE**

**LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS : Lucie MASSART**

**[vie.associative@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:vie.associative@nouvelle-aquitaine.fr)**

**05 49 38 49 38**

**[solidarites@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:solidarites@nouvelle-aquitaine.fr)**

**05 49 38 49 38**



# Département des Pyrénées-Atlantiques

## Vie associative

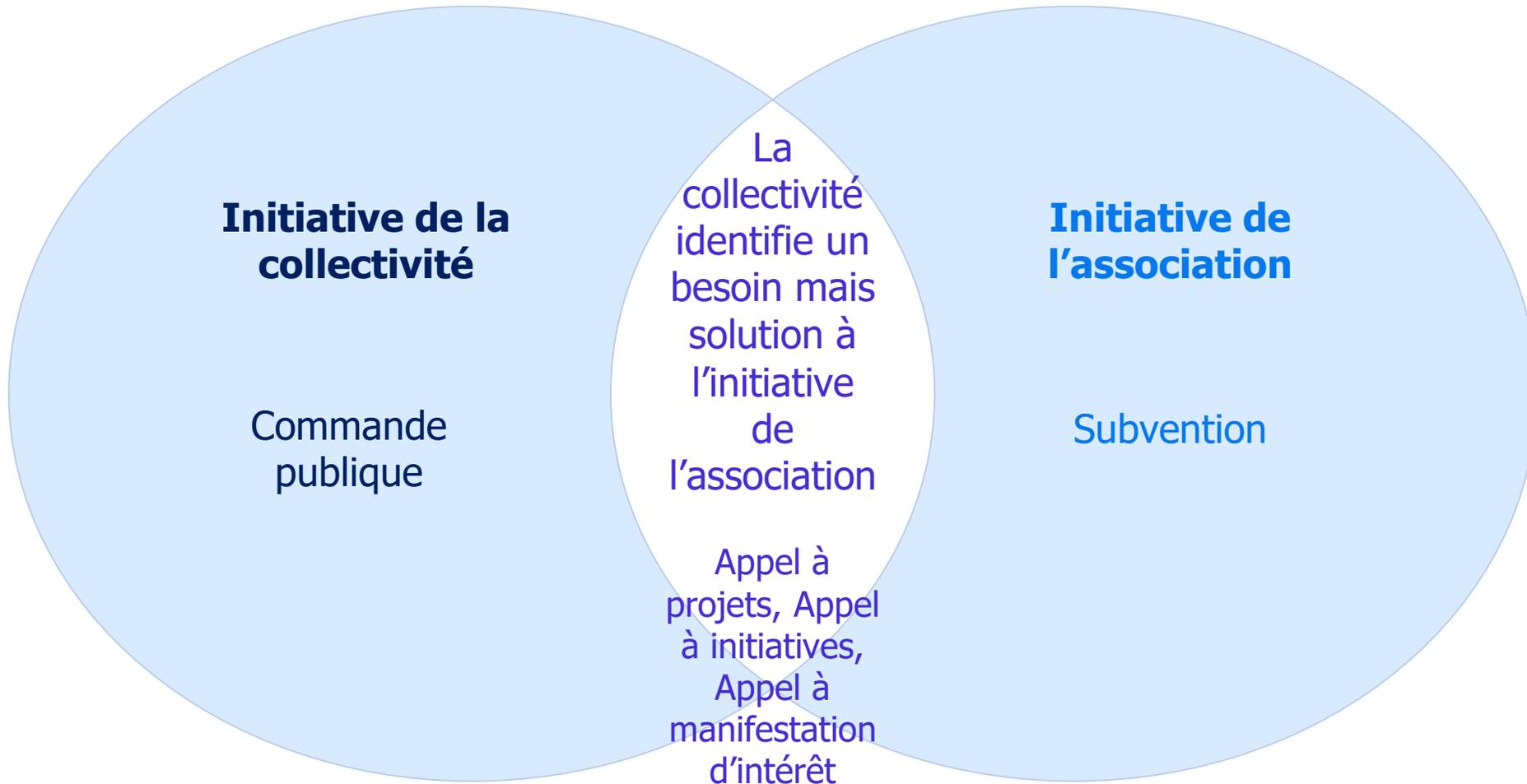
[ Mission Sports, Jeunesse et Vie associative ]

# Paysage institutionnel territorial

- La loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) promulguée le 7 août 2015 redéfinit les compétences attribuées aux collectivités territoriales.
- Trois niveaux de responsabilités et compétences : le bloc communal – le Département – la Région
- Les trois niveaux de collectivités se partagent les compétences dans les domaines suivants : sport, tourisme, culture, promotion des langues régionales, éducation populaire.

<b>Région</b>	Développement économique - Aménagement du territoire - Transports - Gestion des lycées - Formation professionnelle.
<b>Département</b>	Action sociale (enfance, personnes handicapées, personnes âgées, revenu de solidarité active) - Infrastructures (routes départementales, infrastructures numériques) - Gestion des collèges - Aide aux communes et intercommunalités - Environnement (espaces naturels, chemins de randonnée).
<b>Commune</b> <i>Clause de compétence générale pour gérer les politiques de proximité et de services à la population.</i>	Les principales compétences exercées : urbanisme, logement, environnement, gestion des écoles.
<b>Intercommunalités</b> (communautés de communes, communautés d'agglomération et métropoles)	Compétences de plein droit : aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; Actions de développement économique ; Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés - Assainissement des eaux usées - Eau.

# Formes de soutien des partenaires publics



# Le 64



<https://www.le64.fr/>

## ➤ Menu haut de page « Vous souhaitez »

- ★ Répondre à un appel à projets
- ★ Faire une demande d'aide

- Demande de subvention au titre de l'action sociale (*insertion – enfance, famille et santé publique – autonomie – prévention*)

## ➤ Menu haut de page « Vous êtes »

- ★ Une association

Principe d'espace ressources

# Le 64

## ➤ Menu intermédiaire « LE DEPARTEMENT VOUS ACCOMPAGNE »

<b>Solidarités</b>	
<b>Education Jeunesse</b>	
<b>Développement du territoire</b>	
<b>Infrastructures</b>	
<b>Culture</b>	
<b>Sports</b>	
<b>Nature et cadre de vie</b>	

# Principes

- Instruction par un(e) technicien(e)
- Décision d'octroi par les élus de la collectivité (vote en commission permanente : l'attribution d'une subvention fait l'objet d'une délibération)
- La subvention doit être utilisée conformément à son objet
- L'emploi de la subvention doit pouvoir être justifié : compte rendu financier et bilan d'activité

# Contact

Elisabeth SCARPA, en charge de la Vie associative au Conseil  
départemental

[elisabeth.scarpa@le64.fr](mailto:elisabeth.scarpa@le64.fr)

---

# Modalités de soutien à la vie associative

---

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES**

Direction Vie des quartiers, Politique de la Ville et Emploi du territoire -  
Service Emploi | 03 mai 2022

---

# SOMMAIRE

- Service Vie associative au sein de la Direction Vie des Quartiers, Politique de la ville, Emploi du Territoire
- Demande de subventions auprès de la Ville de Pau, de l'Agglomération ou du CCAS
- Appels à projet contrat de ville GIP DSU
- Actions dans le cadre de la mission ESS

**Au sein de la Direction Vie des Quartiers, Politique de la ville, Emploi du Territoire de la Ville et de l'agglomération :**

**Une mission Vie associative assurée par le service Politique de la ville, Vie associative, Démocratie de proximité et Lutte contre les discriminations et le service Emploi pour la mission ESS**

Elue en charge de la Vie associative : Marie-Laure MESTELAN

Directrice : Dany HOARE

Chef de service : Marine LLOPART

Chargée de mission Vie associative : Adeline SAMAIN

Chargée de mission ESS : Léa VALLEAU

Instructrice et gestionnaire de subvention : Fatima BEHNOUS

## Missions :

- Travail de refonte des relations entres les associations et la collectivité en lien avec toutes les directions instructrices
- Travail de redynamisation, de soutien et de développement du tissu associatif
- En charge du Forum des associations
  - *Prochaine édition le samedi 10 septembre 2022*
  - *Ouvert aux associations paloises et de l'agglomération dès lors qu'elles ont un lien avec la ville en nombre d'adhérents ou d'actions sur le territoire communal*
  - *Contact pour l'édition 2022 : [m.llopart@agglo-pau.fr](mailto:m.llopart@agglo-pau.fr)*
- Information, accompagnement des associations
- Développement et accompagnement des acteurs de l'ESS (niveau agglomération)
- Soutien de proximité des associations par les 4 managers de quartiers de la Ville

# **Demande de subvention auprès de la Ville de Pau, de l'Agglomération ou du CCAS**

## Types de demande

- fonctionnement
- organisation d'une manifestation (3 mois avant)
- projet d'équipement
- aides exceptionnelles
- accueil de loisirs sans hébergement
- déplacement en phase finale de championnat

# Demande de subvention auprès de la Ville de Pau, de l'Agglomération ou du CCAS

## Contacts

- **Education** : Patrice Crouseilles - [p.crouseilles@ville-pau.fr](mailto:p.crouseilles@ville-pau.fr)
- **Sport** : Jean Philippe Nassieu-Maupas - [j.nassieu-maupas@ville-pau.fr](mailto:j.nassieu-maupas@ville-pau.fr)
- **Vie des quartiers** : Fatima Behnous - [f.behnous@ville-pau.fr](mailto:f.behnous@ville-pau.fr)
- **Culture** : Isabelle Devineau - [i.devineau@ville-pau.fr](mailto:i.devineau@ville-pau.fr)
- **Développement durable** : Cécile Laporte – [ce.laporte@agglo-pau.fr](mailto:ce.laporte@agglo-pau.fr)
- **Habitat** : Caroline Masforne – Martinez - [c.masforne-martinez@agglo-pau.fr](mailto:c.masforne-martinez@agglo-pau.fr)
- **Economie** : Lionel Martinez - [l.martinez@agglo-pau.fr](mailto:l.martinez@agglo-pau.fr)
- **Santé, social** : Eva Gaston – [eva.gaston@agglo-pau.fr](mailto:eva.gaston@agglo-pau.fr)
- **Mission Handicap** : Sylvia Gonzalez – [s.gonzalez@ville-pau.fr](mailto:s.gonzalez@ville-pau.fr)
- **ESS** : Léa Valleau – [l.valleau@agglo-pau.fr](mailto:l.valleau@agglo-pau.fr)



# Demande de subvention auprès de la Ville de Pau, de l'Agglomération ou du CCAS

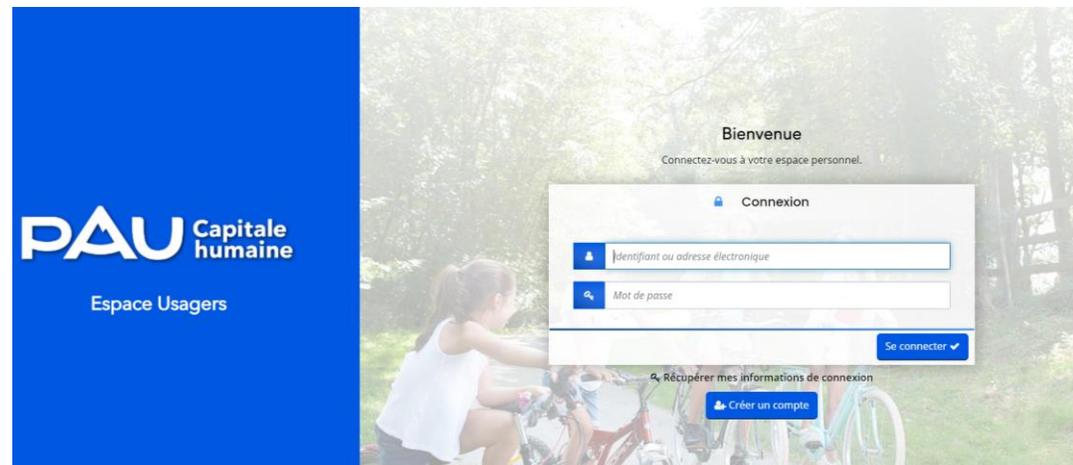
## Dépôt de la demande

Site institutionnel : <https://www.pau.fr/article/associations--subventions-et-demandes-de-subventions>

Portail des aides : <http://www.subventions.agglo-pau.fr/>

Demande d'assistance : [subventions@ville-pau.fr](mailto:subventions@ville-pau.fr)

Dead line dépôt demande de subvention de fonctionnement : **30/09**



# Appels à projet Contrat de Ville GIP-DSU

## Appel à projet « **Contrat de Ville** »

- Quartiers prioritaires de la Ville (QPV) : Ousse des Bois et Saragosse

## Appel à projet « **lutte contre les discriminations et pour l'égalité Femme – Homme** »

- Quartiers prioritaires de la Ville (QPV) et quartiers de veille

*Quartiers de veille active : Berlioz à Pau, les parties des anciennes ZUS non retenues (Dufau-Tourasse et Ousse des Bois) à Pau, une partie du Centre-Ville de Pau, Hauterive/Barincou (les quartiers nord) à Pau, le quartier du Stade à Jurançon, les quartiers Lalanne et Château d'Este à Billère, les quartiers Saint-Julien et Perlic à Lons, les terrains des gens du voyage situés à Pau, Lons-Billère et Lescar*

## Modalités :

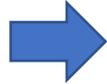
Présentation des appels à projet en décembre

Dépôt des dossiers avant le 31 janvier

Contact : Laure Fauthoux - [l.fauthoux@agglo-pau.fr](mailto:l.fauthoux@agglo-pau.fr) – 05 59 27 85 80

# Actions dans le cadre de la mission Economie Sociale et Solidaire

## Appel à manifestation d'intérêt **Innovation sociale**

 *Répondre à des besoins sociaux non ou mal satisfaits  
Ou répondre à des besoins sociaux par une forme innovante*

- Financement de 5 000€ pour l'amorçage de votre projet
- Appel à manifestation ouvert de juillet à octobre
- Comité de sélection et remise du prix en novembre

Contact : Léa Valleau – [l.valleau@agglo-pau.fr](mailto:l.valleau@agglo-pau.fr) – 06 07 37 47 19

# Actions dans le cadre de la mission Economie Sociale et Solidaire

## Mois de l'ESS : Speed meeting pour rencontrer des financeurs

 Faciliter la rencontre entre les acteurs de l'ESS du territoire et des structures susceptibles de les soutenir, que ce soit financièrement, en nature ou via du mécénat de compétences (fondations, fonds de dotation, entreprises, financeurs solidaires...)

- Information de l'événement par mail
- Inscription entre septembre et octobre

Contact : **Léa Valleau** – [l.valleau@agglo-pau.fr](mailto:l.valleau@agglo-pau.fr) – 06 07 37 47 19

# Outils de la CRESS à destination des associations

Soirées Vie Associative - juin 2022

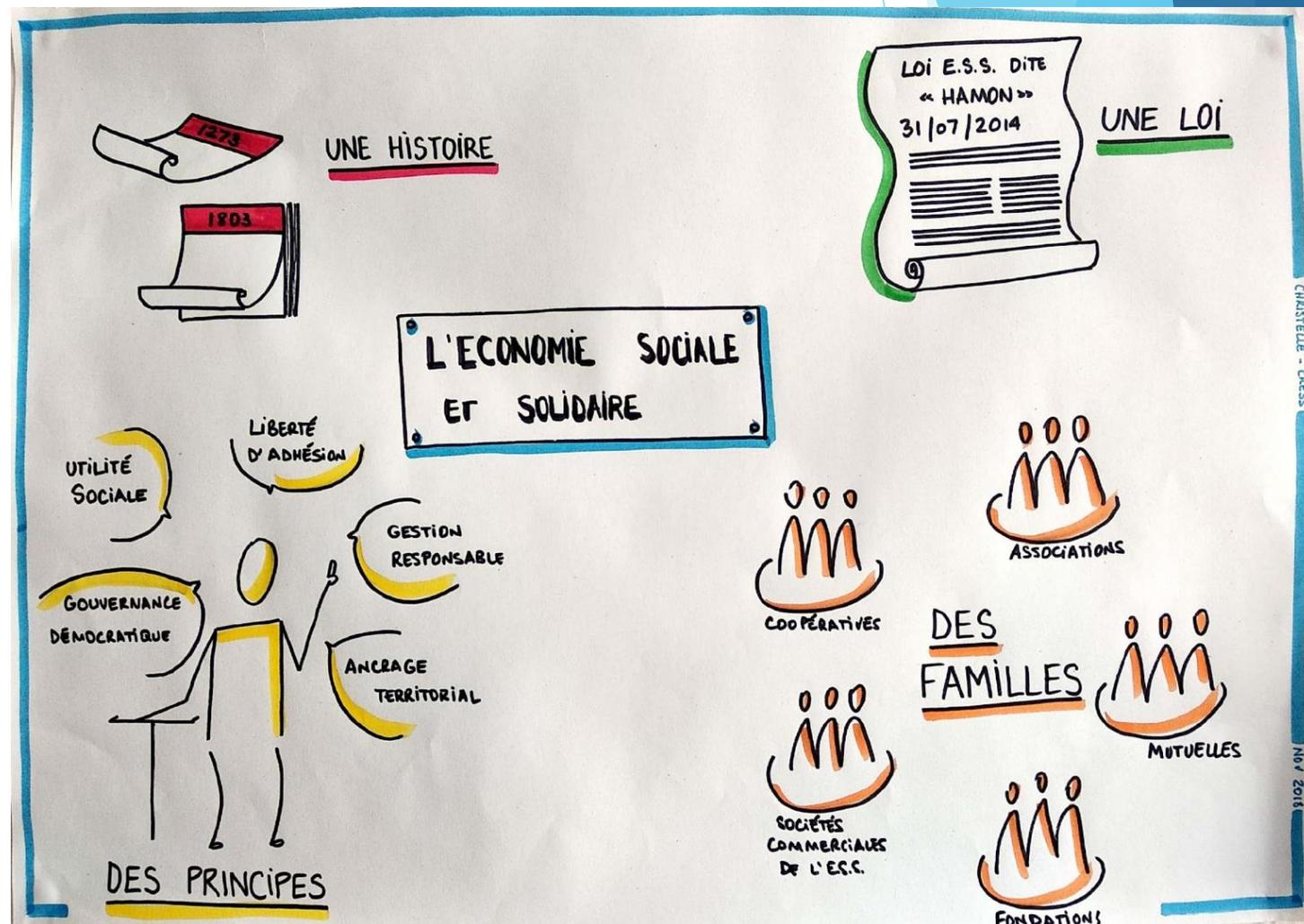
Christelle Neau - Animatrice territoriale Sud Aquitaine (basée en Béarn)

[c.neau@cress-na.org](mailto:c.neau@cress-na.org) - 06 52 780 320

# L'Économie sociale et solidaire

> [L'ESS en vidéo](#)

Elle comprend les associations, mais aussi les coopératives, les mutuelles, les fondations et les sociétés commerciales de l'ESS



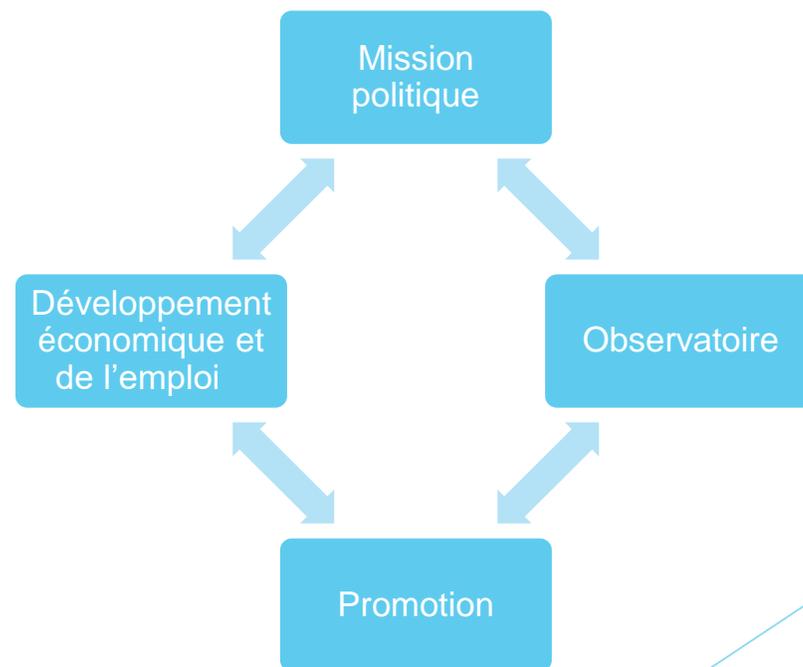
# La CRESS Nouvelle Aquitaine

Ses missions

> [plus de détails](#)

Son projet politique

> [tout le projet politique](#)



# Des outils d'animation territoriale

La CRESS Nouvelle Aquitaine ne porte de pas de dispositifs. Elle a la charge de l'animation de la chaîne d'accompagnement ESS et participe aux instances régionales ou locales. Elle pilote également des groupes thématiques régionaux de structuration de filières et de thématiques.

## ► Animation du réseau

- Forte de son réseau d'adhérents et des interconnexions avec les CRESS au niveau national, la CRESS NA facilite la mise en réseau, l'inspiration réciproque et l'interconnaissance des acteurs. L'animation territoriale permet une connaissance fine des acteurs et des dynamiques, une implication dans les processus d'émergence et des réflexions croisées avec les réseaux et partenaires institutionnels. L'implantation sur les villes centres des anciennes régions mais aussi en sud aquitaine offre, de par sa proximité, une large possibilité d'intervention, une optimisation de la mobilité et une visibilité accrue.
- Si l'animation du réseau comprend de nombreux éléments intangibles dont la veille, la circulation d'informations, les échanges réguliers..., elle s'appuie sur des actions structurantes avec les acteurs.
- L'animation du réseau passe par des échanges et rencontres entre acteurs mais également des temps dédiés aux adhérents, notamment en lien avec l'intervention locale.



# Des outils d'animation territoriale

## ▶ Les Bouillons territoriaux

- ▶ Le Bouillon territorial permet la rencontre d'acteurs d'horizons différents ayant tous un lien avec l'ESS et le territoire en question. Il a pour finalité d'impulser, d'accompagner et/ou de maintenir la coopération territoriale.
- ▶ L'idée est de partager les leviers et difficultés du territoire pour inventer / développer / mettre en place des actions pour compenser les freins diagnostiqués et capitaliser les informations.

## ▶ Les rencontres d'interconnaissance

- ▶ Mieux se connaître pour faire réseau et développer les coopérations ; tel est l'enjeu des rencontres d'interconnaissance.
- ▶ Elles peuvent prendre plusieurs formes : rencontre entre acteurs de l'ESS, ESSPRESO...



# Des outils d'animation territoriale



## ► Les RICLESS

La CRESS anime régulièrement des Réunions d'Information Collective Locale sur l'ESS.

Le public : Les porteur·ses de projet en idéation, création, développement ou essaimage.

- Elles ont pour vocation de rassembler les porteur·ses de projets localement, pour les orienter vers les bon·nes interlocuteur·rices, acteurs de l'accompagnement et du financement. Elles constituent ainsi une porte d'entrée vers le réseau de l'ESS.
- L'intérêt de ces rencontres réside dans la dimension collective, à l'image de la construction des projets ESS. Chaque participant·e informe, commente, complète, propose..., toujours dans un esprit d'accompagnement bienveillant, pour soutenir le développement et l'aboutissement du projet proposé. Les porteur·ses de projets sont donc confronté·es à des visions plurielles et complémentaires puisqu'émanant de structures d'accompagnement (incubateur, DLA...), de structuration (CAE, réseaux sectoriels...) ou de financement (finance solidaire, finance participative, fonds territoriaux...) mais aussi d'acteurs institutionnels (Région, EPCI, Département, Universités...).
- La RICLESS est aussi un creuset du co-développement puisque tous les porteur·ses participent aux échanges.



# Des outils d'animation territoriale

## ► Les Confess'

Les confess' sont des rencontres thématiques de co-développement.

Le public : Porteur·ses de projets à différents niveaux d'avancement, mais aussi aux citoyen·nes et aux élu·es locaux.

- Une ou plusieurs structures à l'expérience significative sont invitées à « se confesser » et à témoigner de leur expérience, du chemin parcouru, de leurs difficultés... Elle invite également les partenaires, notamment ceux de l'accompagnement et du financement, tout comme les partenaires thématiques, à venir enrichir les échanges de leur expertise.
- C'est la nature critique du regard porté sur les parcours qui permet d'identifier les écueils et les leviers d'actions, de le confronter à sa réalité locale et d'échanger sur les bonnes pratiques ou les impératifs du secteur.



# Des outils d'animation territoriale

## ► Les réseautages

Les réseautages sont des rencontres réseau.

Le public : demandeurs d'emplois ou toute personne en questionnement ou reconversion professionnelle.

- De plus en plus de personnes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle souhaitent donner du sens à leur travail et aspirent à trouver un emploi ou une formation dans l'ESS.
- Dans ce cadre, la CRESS propose un temps d'échanges « Réseautages » afin de présenter l'ESS et ses perspectives d'emploi, mais aussi (et surtout) d'aborder collectivement les initiatives à l'œuvre sur les territoires.
- Les acteurs de l'emploi et de l'accompagnement sont également les bienvenus en tant que partenaires.



www.cress-na.org



# Contact

Christelle Neau

Animatrice territoriale Sud Aquitaine

(basée en Béarn)

[c.neau@cress-na.org](mailto:c.neau@cress-na.org)

06 52 780 320



LE TUBE  
À **ESS'AI**

**L'INCUBATEUR TERRITORIAL DE L'ESS  
DU SUD AQUITAINE**

*Transformons nos idées en projet*

**Entreprendre collectivement**

Pour développer des projets d'utilité sociale

## UN BINÔME

---

**Maud Carrichon**  
Coordinatrice  
du Tube à ESS'ai



**Marion Le Hénaff**  
Animatrice  
du Tube à ESS'ai

## 3 MISSIONS DU TUBE

---

Accompagner les porteur.ses de projet de l'ESS

Susciter l'émergence de projets

Sensibiliser à l'ESS

# 3 CRITÈRES

---

## Gouvernance collective

## 3 CRITÈRES

---

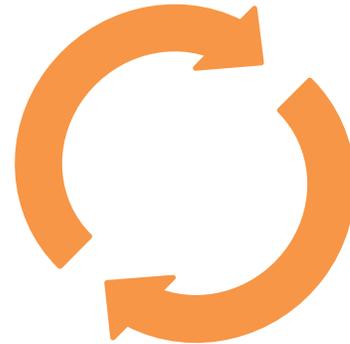
Gouvernance collective

Besoin de territoire

## 3 CRITÈRES

---

Gouvernance collective



Ecosystème

Besoin de territoire

+ notion d'Intérêt Général

## COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

---

1. Premier accueil, phase de pré-incubation (pré-diagnostic & analyse des besoins)
1. Présentation au Comité d'Orientation
1. Elaboration d'un plan d'accompagnement collectif avec le Collectif d'Accompagnant.e.s
1. Parcours d'incubation peut démarrer !

## LE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT / 6 ÉTAPES

---

1. Poser collectivement le cadre de référence
1. Réaliser un diagnostic de son territoire d'action
1. Identifier les parties prenantes du projet
1. Dessiner un modèle économique cohérent
1. Etablir le cadre juridique
1. Penser la gouvernance collective et son fonctionnement

**☐ Création de l'activité, premier emploi, statut déposé**

## LE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT / FORMAT

---

- Des RDV individuels assurés par les accompagnant.e.s référent.e.s du projet (*temporalité fixée en fonction des besoins*)
- Des RDV collectifs mensuels de co-développement entre porteur.se.s de projet
- Des formations collectives dédiées
- Des rencontres & visites inspirantes avec des partenaires ou d'anciens porteur.se.s de projet
- Implication sur des événements aux côtés du Tube
- Des points réguliers de suivi

# LES ATOUTS ET PARTICULARITÉS DU TUBE À ESS'AI

---

Accompagnement co-  
construit & sur mesure

# LES ATOUTS ET PARTICULARITÉS DU TUBE À ESS'AI

---

Accompagnement co-  
construit & sur mesure

Tous domaines

# LES ATOUTS ET PARTICULARITÉS DU TUBE À ESS'AI

---

Accompagnement co-  
construit & sur mesure

Tous domaines

Pas de durée  
prédéterminée

# LES ATOUTS ET PARTICULARITÉS DU TUBE À ESS'AI

---

Accompagnement co-  
construit & sur mesure

Tous domaines

Pas de durée  
prédéterminée

Pas d'objectifs de résultats  
: un lieu d'expérimentation

# LES ATOUTS ET PARTICULARITÉS DU TUBE À ESS'AI

---

Accompagnement co-  
construit & sur mesure

Pas de durée  
prédéterminée

Tous domaines

Des connexions avec des  
laboratoires de recherches  
pour faire de la R&D

Pas d'objectifs de résultats  
: un lieu d'expérimentation

# LES ATOUTS ET PARTICULARITÉS DU TUBE À ESS'AI

---



# LES ATOUTS ET PARTICULARITÉS DU TUBE À ESS'AI

---

En entrée et sortie  
permanente

Accompagnement co-  
construit & sur mesure

Tous domaines

Pas de durée  
prédéterminée

Un réseau  
d'acteurs

Des connexions avec des  
laboratoires de recherches  
pour faire de la R&D

Pas d'objectifs de résultats  
: un lieu d'expérimentation

## LES PROJETS EN QUELQUES CHIFFRES

---

Combien de projets en ce moment?

12 projets

Depuis le début ?

37 projets

La durée moyenne ?

18 mois

Les thématiques les plus représentées :

**Circuit court alimentaire** : *Otsokop, Consommer local à Orthez, ...*

**Economie circulaire** : *Patxa'Ma, Resak, Les Retournées, Les Petits Popotins,...*

# DE PRÉCIEUX PARTENAIRES



SEIGNANX ET ADOUR





# LE TUBE À ESS'AI

**POUR ALLER PLUS LOIN :**

**Marion Le Hénaff**

[m.lehenaфф@cbe-seignanx.fr](mailto:m.lehenaфф@cbe-seignanx.fr)

06.43.53.47.42

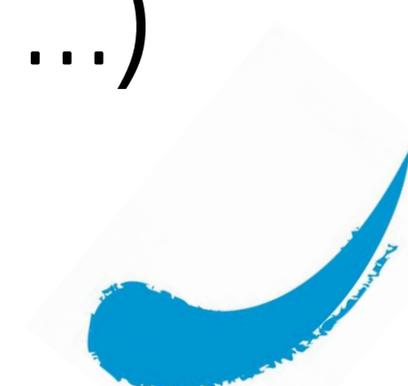


# Profession Sport & Loisirs 64



# Un axe fort sur le soutien à la vie associative via différents services et/ou labels

- Information (ex : Guid'Asso)
- Formation (CFGGA, compta ...)
- Accompagnement (Emploi, DLA ...)



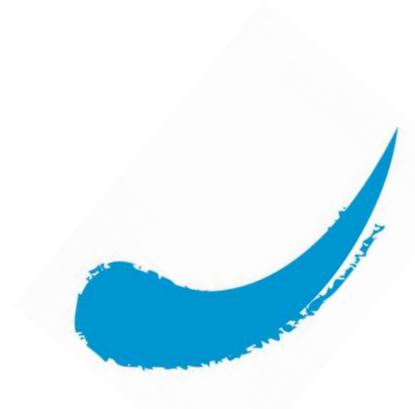
# Nouveauté 2022 !



**Guid'Asso**

Réseau national d'appui

- Pilotage + financement par l'ETAT (SDJES)
- Co animation PSL 64



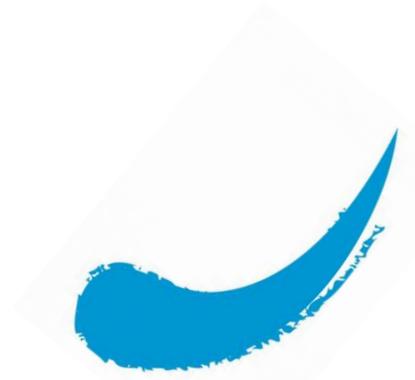
# Objectifs de Guid'Asso



Co-construction de la stratégie territoriale  
d'appui à la vie associative locale

Améliorer le service d'appui pour les associations :  
Accessibilité / Visibilité / Lisibilité

Montée en compétences des acteurs de l'appui  
Renforcement économique des acteurs



# Un réseau d'acteurs de l'appui



Accessibilité  
Visibilité  
Lisibilité

Un réseau étouffé d'acteurs

Un réseau d'acteurs labellisés

Un réseau d'acteurs de proximité



Montée en compétences  
Renforcement économique

Un réseau d'acteurs formés

Un réseau d'acteurs outillés

Un réseau d'acteurs mieux soutenus financièrement



Co-construction  
stratégie territoriale

Une démarche co-construite

Un réseau co-animé

Une gouvernance partagée (co-pilotage)



# Un réseau d'acteurs labellisés

Labellisation par le Délégué Départemental à la Vie Associative ☒ signature d'une charte et d'une convention



**Est en lien avec des associations** ou des porteurs de projets qui lui font part de questions.

**Connaît les structures d'appui** (information/accompagnement) qui peuvent être ressources pour ces usagers

**Orienté les associations** vers ces structures avec un contact.



**Est en lien avec des associations** ou des porteurs de projets sur son territoire.

**Délivre les informations de base et les fondamentaux** sur la vie associative

Est en mesure d'**expliquer les démarches essentielles**

**Si besoin, oriente** vers une structure d'accompagnement



**Accompagne les associations** ou les porteurs de projets de façon transversale sur tous les sujets vie associative

Accueille, évalue les besoins, propose les conseils, l'accompagnement et le suivi adaptés

Mobilise les ressources et les autres acteurs si nécessaire

Apporte son appui et son expertise à la vie du réseau



**Accompagne les associations** ou les porteurs de projets sur un secteur d'activité particulier ou sur une thématique

Evalue les besoins, propose les conseils, l'accompagnement et le suivi adaptés

Mobilise les ressources et s'associe à d'autres acteurs si nécessaire

Apporte son expertise à la vie du réseau



## Public:

Jeune bénévole ou en passe de le devenir, bénévole actif depuis de nombreuses années, volontaire, étudiant, porteur de projet.....

## Objectifs :

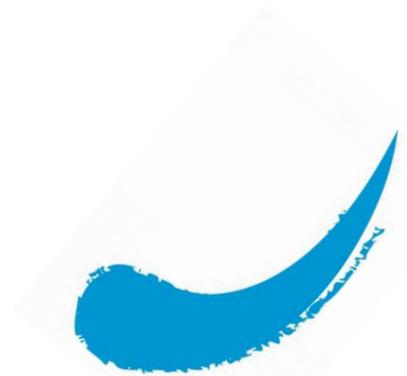
Sensibilisation, premier niveau d'information sur les thèmes essentiels de la vie associative.

Environ 40 modules différents de 2 à 3h minimum

## Où et avec qui ?

Programme sur PAU, BAYONNE, ANGLET, BILLERE, LEMBEYE, OLORON, MAULEON, USTARITZ + le reste du Département !

Accès gratuit et ouvert à tous



## Public:

Jeune bénévole ou en passe de le devenir, bénévoles actifs depuis de nombreuses années, volontaire, étudiant, porteur de projet.....

## Objectifs :

Faire acquérir aux bénévoles les connaissances nécessaires pour leur permettre l'exercice de responsabilité dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association

## 2 phases:

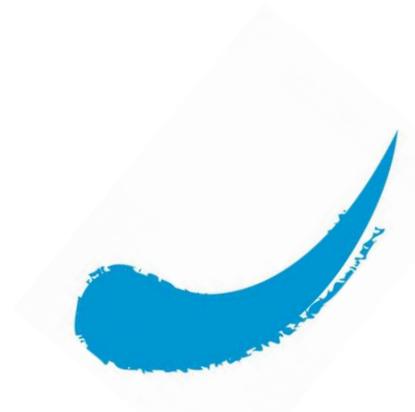
- 35h théorique
- 120h de stage pratique



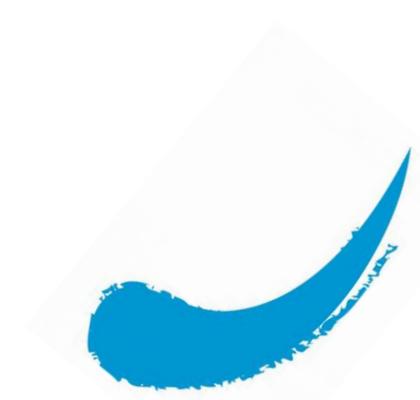
CFGA<sub>64</sub>

## Impact Emploi

- Aide à la gestion sociale des associations des branches du sport et de l'animation.
- Un label tiers de confiance par l'Urssaf.
- Une sécurisation de la fonction employeur.
- Un service complet : bulletins de salaire, déclarations sociales, gestion des arrêts, des fins de contrats .....
- Une tarification adaptée et accessible.



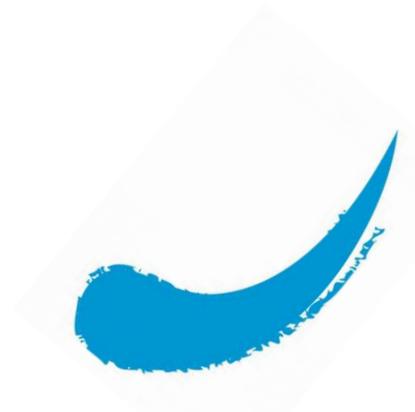
# Conseils : Impact Emploi



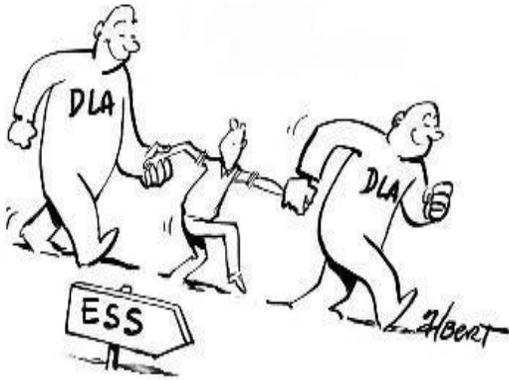
# Accompagnement

## Impact Compta

- Aide à la gestion comptable des associations.
- Un conventionnement CD64 qui permet la gratuité du service.
- Plusieurs niveaux d'intervention : accueil, conseil, sessions de formation collective sur 4 jours, 1/2 journées d'accompagnement.



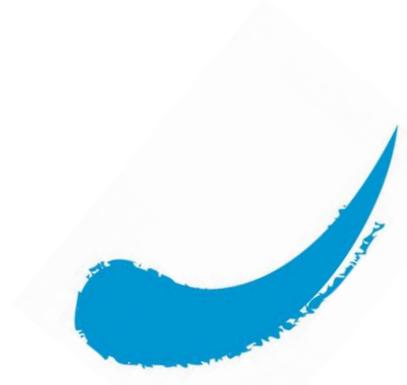
# Accompagnement



**LE DISPOSITIF LOCAL  
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS**  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES



Cofinancé  
par l'Union  
européenne



## Publics :

- ❑ Les structures définies dans la loi ESS du 31 juillet 2014 à savoir les structures statutaires de l'ESS et les entreprises commerciales relevant de l'agrément ESUS.

## Objectifs :

- ❑ Consolider et développer les activités en favorisant la consolidation économique des structures, employeuses (ou souhaitant le devenir).
- ❑ Permettre aux structures employeuses de pérenniser, développer leurs emplois et leurs activités sur un territoire.
- ❑ Aider les structures à renforcer leurs compétences pour leur permettre d'adapter leurs activités à l'évolution de leur environnement et renforcer leur fonction employeur.
- ❑ Faciliter l'ancrage des activités et des structures dans leur territoire d'action.

## Principes :

- ✓ Une démarche libre et volontaire
- ✓ La prise en charge de l'accompagnement
- ✓ La garantie de l'expertise
- ✓ Un suivi systématique



**Complémentarité** : DLA – partenaires – prestataires experts,  
**Valeurs partagées** : neutralité, confidentialité et éthique,  
**Posture commune** : « Aider à faire », appropriation, prise de recul et concertation avec les partenaires de la structure sur son territoire.

# Contact Profession Sport & Loisirs 64

## PAU

Jean Massoué  
Centre Départemental Nelson Paillou  
12, rue du Professeur Garrigou Lagrange - 64000 Pau  
05 59 14 19 60  
[64@profession-sport-loisirs.fr](mailto:64@profession-sport-loisirs.fr)

## BAYONNE

Cathy Fischer  
Relais Nelson Paillou  
2 allée des platanes – 64100 Bayonne  
05 59 14 19 11  
[cathy.fischer@profession-sport-loisirs.fr](mailto:cathy.fischer@profession-sport-loisirs.fr)

## DLA

Mathilde Lasserre, 05 59 14 19 61  
[mathilde.lasserre@profession-sport-loisirs.fr](mailto:mathilde.lasserre@profession-sport-loisirs.fr)

## Vie asso

Astrid Roché, 05 59 14 19 61  
[astrid.roche@profession-sport-loisirs.fr](mailto:astrid.roche@profession-sport-loisirs.fr)



# LE MOUVEMENT

> DES ENTREPRENEURS ENGAGÉS

*Présentation 2022*

# FRANCE ACTIVE

*Les entrepreneurs engagés*

## NOUVELLE-AQUITAINE



# FRANCE ACTIVE NOUVELLE-AQUITAINE

*Une organisation aux plus proche des territoires*



**44** salariés + **7** personnes en Mécénat de compétence  
**48** membres actifs dans l'association  
**Et 25** bénévoles mobilisés en plus (réseau ECTI, EGEE...)



**3 sites** (Bordeaux, Poitiers, Limoges)  
**8 antennes** (Agen, Pau, Périgueux, Tarnos, Brives, Niort, La Rochelle, Angoulême) et plus d'un 15ème de **permanences chez nos partenaires** pour mailler le territoire



**Comité d'engagement**  
**10** comités des engagements par mois, déployés sur les territoires pour décider des engagements financiers





# UNE OFFRE DÉCLINÉE PAR STADE DE VIE

*Stratégique, financière et relationnelle*

***France Active apporte un soutien complet et sur-mesure :***

**LE PACTE**



PACTE  
**émergence**

PACTE  
**création**

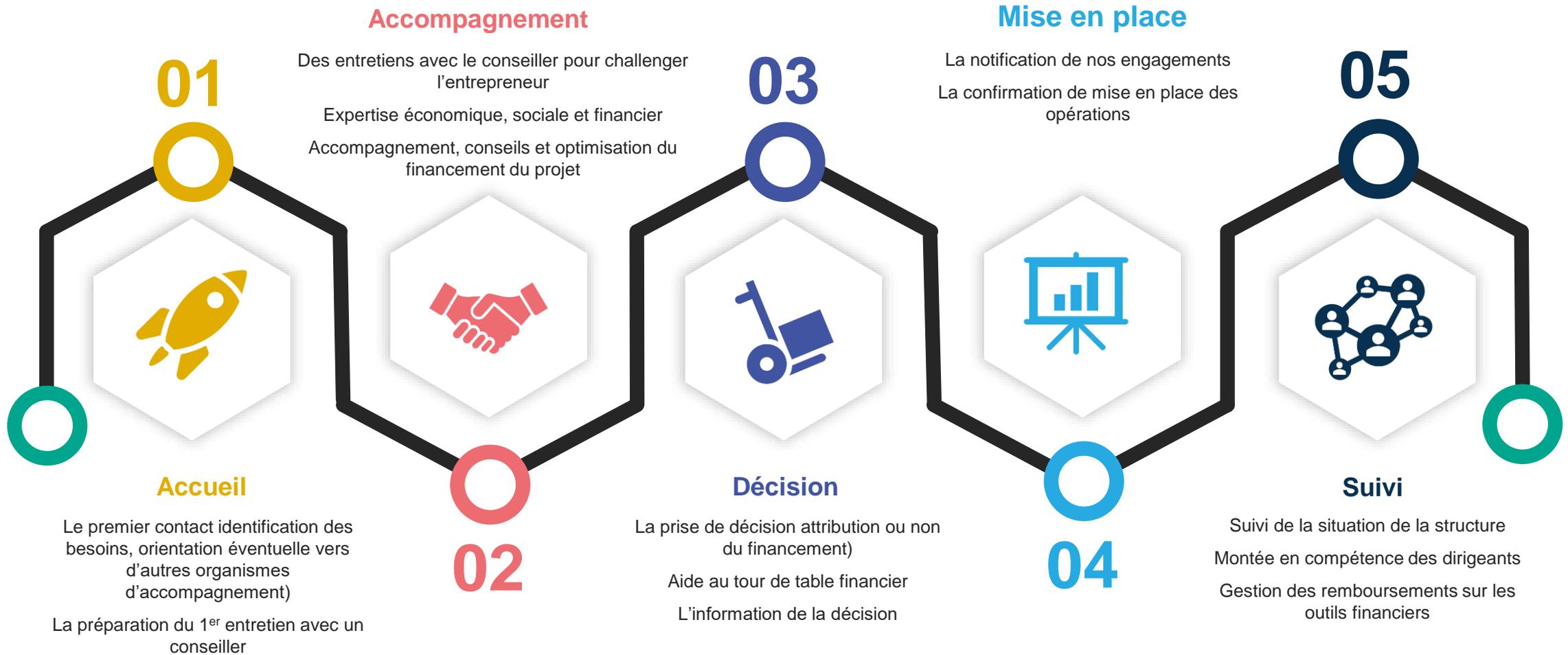
PACTE  
**développement**

PACTE  
**transformation**

PACTE  
**relance**

# LES ENTREPRENEURS ENGAGÉS

*Le parcours de l'entrepreneurs, en 5 étapes*





# NOTRE IMPACT

> EN 2021

# FRANCE ACTIVE

*Les entrepreneurs engagés*

# Bilan de l'activité en 2021

*L'impact de France Active Nouvelle-Aquitaine*

## CRÉER UNE ECONOMIE DE PROXIMITE

*Les commerces et services de proximité (TPE)*

**825**

**TPE** expertisées et accompagnées

**469**

**TPE** financées en 2021

**75 %**

Étaient demandeurs d'emploi

**49 %**

**Des entreprises** ont plus de 1 ETP  
Moyenne à 1,87 ETP

**95 %**

**des projets soutenus** n'ont pas de caution personnelle

## SOUTENIR L'UTILITÉ SOCIALE

*Les entrepreneurs sociaux*

**399**

**des structures de l'Economie sociale et solidaire** expertisées et accompagnées

**88**

**structures de l'Economie sociale et solidaire** financées en 2021

Près de **1/4**  
Ont l'agrément **ESUS**

**69 %**

Sous statut associatif

**11%**

SIAE (structure d'insertion par l'activité économique)

**15%**

Environnement et développement durable

# OUTILS FINANCIERS

> Garantie, Prêts, Fonds propres

échangeons!

# FRANCEACTIVE

*Les entrepreneurs engagés*

## NOUVELLE-AQUITAINE

## ***Offre de financement***

> Financer les **associations et les entreprises solidaires** dans le cadre de projets **d'investissements**, et d'augmentation des besoins de **trésorerie** (BFR)

> **Critères d'éligibilité** : associations ou entreprises créatrices d'emploi, s'inscrivant dans le champs de l'ESS et ayant un modèle économique viable et une capacité d'endettement.

**+** **Une offre d'apports en fonds propres et de prêts participatifs**

Contrat d'apport associatif

Prêts participatifs

Subvention d'essaimage

**+** **Des garanties bancaires pour faire levier sur le financement bancaire.** Accompagnement à la construction du tour de table financier



**NOTRE ACCOMPAGNEMENT**

**CAPAM**

**FRANCEACTIVE**

*Les entrepreneurs engagés*

**NOUVELLE-AQUITAINE**

## ***POUR BATIR SA STRATEGIE ECONOMIQUE ET FINANCIERE***

- > Accompagnement individuel centré sur un enjeu de financement**
  - Apporter une expertise financière et une solution de financement
  - Appui à la relation avec la banque pour un partenariat durable
- > Accompagnement collectif\* pour faciliter l'accès au financement : Cap'AM**
  - Mûrir votre stratégie financière (5 mois)
  - Créer des passerelles avec différents financements
  - Bénéficier d'une dynamique entre pairs

**\* Destiné aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire**



# CAP'AM

## Une ambition deux parcours



### Parcours Amorçage et Ancrage local

*Vous souhaitez mobiliser des financements*

*Pour pérenniser votre 1<sup>er</sup> emploi*

*Et rencontrer des financeurs*



### Parcours Développement et Impact territorial

*Vous franchissez une étape de développement*

*Qui nécessite des investissements*

*Et vous démarrez votre recherche de financement*



# CAP'AM

*Les modalités pour bénéficier du parcours*

## > APPEL A PROJET local dédié aux Pyrénées Atlantiques et Landes

Prochaine date pour candidater : 8 juin 2022

Démarrage du parcours en septembre 2022

### Besoin de financement pour lancer ou développer votre structure de l'ESS ?

Rejoignez Cap'AM, le parcours d'accompagnement à la recherche de financement et à la montée en compétence en pilotage de vos activités !

*Programme gratuit financé par nos partenaires*

**FRANCE ACTIVE**  
Les entrepreneurs engagés  
NOUVELLE-AQUITAINE

Cliquez sur l'image !

## CANDIDATEZ

jusqu'au

**8 juin**  
**2022**

*Appel à candidatures pour les Landes et les Pyrénées-Atlantiques*

# MERCI



## FRANCE ACTIVE NOUVELLE-AQUITAINE

**Hortense CRETE**

Chargée de mission ESS

Pays Basque et Landes

06 72 31 69 96

[hcrete@franceactive-nouvelleaquitaine.org](mailto:hcrete@franceactive-nouvelleaquitaine.org)

**Sophie DAUGÉ**

Chargée de mission financement ESS/TPE

Béarn

06 22 16 41 16

[sdauge@franceactive-nouvelleaquitaine.org](mailto:sdauge@franceactive-nouvelleaquitaine.org)

[www.franceactive-nouvelleaquitaine.org](http://www.franceactive-nouvelleaquitaine.org)



**FRANCE ACTIVE**  
Les entrepreneurs engagés



# pistes solidaires



**EUROPE DIRECT**  
Pau Pays de l'Adour

## L'EUROPE EN ACTIONS !

# L'ESSENTIEL EN UN COUP D'OEIL



- 20 ans d'expérience dans la gestion de projets européens
- > 200 projets mis en œuvre
- Plusieurs millions de fonds européens générés
- > 2 500 jeunes accompagnés individuellement dans un projet de mobilité internationale
- 1 label : **Centre d'Information Europe Direct** pour informer, animer et conseiller sur l'Europe

pistes  solidaires

# QUELQUES FINANCEMENTS EUROPÉENS POUR LES ASSOCIATIONS



Erasmus+

Jeunesse et sport

Education et formation

- Sur la période 2021-2027 : 26,2 milliards d'euros, soit une hausse de 80 % par rapport au budget précédent

pistes solidaires

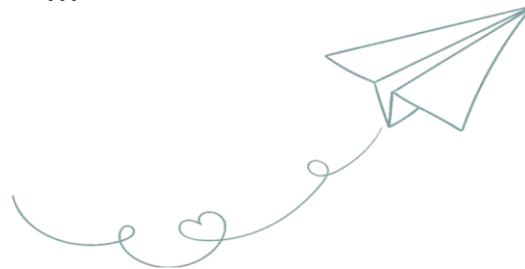


Erasmus+

c' est

...

- Permettre la mobilité individuelle et collective des jeunes et des professionnels :
  - Formations
  - Visites d'études
  - Stages (formation professionnelle et enseignement supérieur)
  - Echanges de jeunes (courts séjours en groupe pour les mineurs et les majeurs)
  - ...



pistes solidaires



Erasmus+

c' est

...

- **Permettre l'innovation et les échanges de bonnes pratiques**

- Développement de plateformes
- Modules de formation
- Rencontres entre professionnels
- ...



pistes  solidaires



Erasmus+

c' est

...

- **Permettre l'innovation et les échanges de bonnes pratiques**
  - Développement de plateformes
  - Modules de formation
  - Rencontres entre professionnels
  - ...
- **C'est aussi ...soutenir la réforme des politiques**



pistes  solidaires

# QUELQUES FINANCEMENTS EUROPÉENS POUR LES ASSOCIATIONS



**Le Corps Européen de Solidarité permet notamment l'accueil de volontaires européens au sein de son association.**

C'est l'occasion :

- d'apporter une dimension internationale à son association
- d'avoir un autre point de vue sur ses pratiques et activités
- de lancer de nouvelles dynamiques et de nouveaux projets



pistes  solidaires

# QUELQUES FINANCEMENTS EUROPÉENS POUR LES ASSOCIATIONS



Le Programme  
« Citoyens, égalité, droits et valeurs »

- Le programme se divise en quatre volets :
- Volet 1 - Valeurs de l'Union européenne
- Volet 2 - Egalité, droits et égalité des genres
- Volet 3 - Engagement et participation des citoyens, qui reprend les missions d'« Europe pour les citoyens » (mémoire et engagement démocratique et participation citoyenne)
- Volet 4 - Daphne, qui concerne les violences contre les femmes, les enfants et les groupes à risque

pistes solidaires

# MERCI !



17 bis, rue Pierre et Marie  
Curie 64000 PAU



13, avenue de la Légion Tchèque  
64100 BAYONNE

---

[WWW.PISTES-SOLIDAIRES.FR](http://WWW.PISTES-SOLIDAIRES.FR)  
[WWW.EUROPE-DIRECT-PPA.FR](http://WWW.EUROPE-DIRECT-PPA.FR)



**En résumé...**



**UNE CHAÎNE DE L'ACCOMPAGNEMENT**



**COLLECTIVE ET CONCERTÉE**





**UNE CHAÎNE DE L'ACCOMPAGNEMENT**



**COLLECTIVE ET CONCERTÉE**





**UNE CHAÎNE DE L'ACCOMPAGNEMENT**



**COLLECTIVE ET CONCERTÉE**

